



ASSOCIATION DES PROFESSEUR.E.S DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA  
ASSOCIATION OF PROFESSORS OF THE UNIVERSITY OF OTTAWA

## **Comité consultatif mixte sur les critères de promotion et de permanence des membres engagés dans des activités savantes et des activités d'enseignement et de recherche menées par des Autochtones ou axées sur le fait Autochtone**

### **Mandat :**

Le Comité consultatif mixte sur les critères de promotion et de permanence des membres engagés dans des activités savantes et des activités d'enseignement et de recherche menées par des Autochtones ou axées sur le fait Autochtone a pour mandat d'identifier les défis potentiels que peuvent rencontrer les membres engagés dans des activités d'enseignement, de recherche et savantes dirigées par des Autochtones et centrées sur le fait Autochtone qui cherchent à obtenir une promotion ou une permanence. Le comité est chargé de proposer des modifications potentielles au libellé des articles 23, 24 et 25 de la convention pour aider à relever les défis identifiés pour ces membres lors de leurs demandes de promotion et permanence. Le comité évaluera également le projet pilote sur les membres qui effectuent des recherches communautaires nécessitant un engagement auprès des communautés des Premières nations, Métis ou Inuites, détaillé dans la [lettre d'entente suivante](#).

Le comité consultatif est le résultat d'une [lettre d'entente](#) signée entre l'APUO et l'Employeur.

Le comité consultatif mixte produira un rapport qui sera examiné par les deux parties avant la fin de la convention collective.

### **Membres du comité :**

Le comité de consultation mixte est composé de quatre (4) personnes représentées de manière égale par les parties.

**Aimée Craft**, représentante de l'APUO (Faculté de droit, section Common Law)

**Veldon Coburn**, représentant de l'APUO (Faculté des arts, Institut de recherche et d'études autochtones)